

2014_A116

OBJET : Agriculture - Projet de création d'une couveuse/pépinière d'entreprises agricoles sur le territoire de la CPA – Approbation de principe

Le 22 mai 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 16 mai 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - ALBERT Guy - ALLIOTTE Sophie - AMAROUCHE Annie - AMEN Mireille - AMIEL Michel - ARDHUIN Philippe - BACHI Abbassia - BALDO Edouard - BARRET Guy - BASTIDE Bernard - BENKACI Moussa - BERNARD Christine - BONTHOUX Odile - BORELLI Christian - BOUDON Jacques - BOULAN Michel - BOUVET Jean-Pierre - BOYER Raoul - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BURLE Christian - CALAFAT Roxane - CANAL Jean-Louis - CASTRONOVO Lucien-Alexandre - CESARI Martine - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - CIOT Jean-David - CORNO Jean-François - CRISTIANI Georges - DAGORNE Robert - de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe - DELAVET Christian - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - FABRE-AUBRESPY Hervé - FERAUD Jean-Claude - FREGEAC Olivier - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARELLA Jean-Brice - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HOUËIX Roger - JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LEGIER Michel - LENFANT Gaëlle - LHEN Hélène - MALAUZAT Irène - MALLIE Richard - MANCEL Joël - MÉÏ Roger - MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie - PELLENC Roger - PEREZ Fabien - PERRIN Jean-Marc - PIZOT Roger - POLITANO Jean-Jacques - PRIMO Yveline - PROVITINA-JABET Valérie - RAMOND Bernard - ROLANDO Christian - SALOMON Monique - SERRUS Jean- Pierre - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TALASSINOS Luc - TAULAN Francis - TERME Françoise - TRAINAR Nadia - YDE Marcel - ZERKANI Karima

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : Néant

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : FILIPPI Claude donne pouvoir à DAGORNE Robert - MARTIN Régis donne pouvoir à MANCEL Joël - PAOLI Stéphane donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - RENAUDIN Michel donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AUGÉY Dominique

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Christian BURLE donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 22 MAI 2014

Rapporteur : Christian BURLE

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Agriculture

Objet : Projet de création d'une couveuse / pépinière d'entreprises agricoles sur le territoire de la CPA – Approbation de principe
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Depuis la rentrée 2012, une réflexion est menée sur la création d'une couveuse/pépinière d'entreprises agricoles sur le territoire de la CPA.

Depuis le début de l'année 2013, les besoins se sont précisés permettant d'entamer une réflexion visant à l'élaboration d'un cahier des charges précis tenant compte de multiples paramètres (terrains, matériels, formations, filières agricoles etc).

La vocation principale de la «couveuse / pépinière d'entreprises agricoles » est de favoriser l'installation sur le territoire de porteurs de projets en agriculture issus ou non du monde agricole et de permettre ainsi le maintien des terres agricoles et le redéploiement d'une agriculture péri-urbaine.

Le présent rapport a pour objet d'approuver le projet de création d'une couveuse/pépinière d'entreprises agricoles et la volonté de confier la gestion et l'animation de cette couveuse à un futur gestionnaire qui, compte tenu de l'importance des enjeux financiers évalués à hauteur de 1,3 million d'euros sur trois ans, sera choisi à l'issue d'une procédure de mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres.

Exposé des motifs :

Contexte et enjeux du projet de couveuse / pépinière d'entreprises agricoles

Le paysage du Pays d'Aix et la qualité de son patrimoine naturel représentent une des raisons majeures de l'attractivité et du choix d'installation sur le territoire communautaire. Afin de préserver cette qualité naturelle et de maintenir un équilibre durable entre urbanité et ruralité, la CPA doit être un moteur essentiel en matière de politique foncière et d'installation agricole.

Malheureusement, la raréfaction des terres cultivables sur le Pays d'Aix, la forte pression foncière, l'impact croissant de l'urbanisation et le vieillissement des populations rurales fragilisent le territoire.

Afin de répondre à ces enjeux, la CPA souhaite initier la création d'une « Couveuse / pépinière d'entreprises agricoles », pour que les candidats à l'installation agricole soient soutenus et formés dans leur projet professionnel, de la production à la commercialisation.

En effet, il est indispensable de sécuriser les parcours d'installation de porteurs de projets agricoles et de lever un certain nombre de freins pour de nouveaux entrants :

- le manque d'expérience et de pratique du métier ;
- l'accès au foncier ;
- l'insertion professionnelle dans les territoires agricoles ;
- un déficit de compétences techniques, commerciales et de gestion ;
- un manque d'outils d'accompagnement.

La mise en place d'une structure telle que la couveuse d'entreprises agricoles permet de lever ces freins, de limiter les risques liés à l'installation grâce à l'accompagnement par un réseau d'agriculteurs et de favoriser une installation progressive et pérenne.

En outre, le projet de « Couveuse / pépinière d'entreprises agricoles » répond pleinement aux grands objectifs identifiés dans la Charte agricole et mis en œuvre à travers la politique agricole de la CPA , à savoir:

- Lutter contre la pression foncière pour la préservation des terres agricoles ;
- Remettre en culture des friches ;
- Transmettre des exploitations aux jeunes générations ;
- Développer les produits du terroir et la vente en circuits courts ;
- Préserver les paysages et la biodiversité.

Des initiatives de ce type existent sur d'autres territoires, certaines plus abouties que d'autres (une visite sur site de la couveuse d'entreprises agricoles « SAS Graines » à Pau a été organisée par le Service Agriculture les 15 et 16 Avril 2013).

La spécificité de notre projet est d'impulser véritablement la création de la couveuse et d'en faire un projet novateur et innovant pour la CPA dans les domaines de l'agriculture raisonnée et de l'agriculture bio-dynamique.

Modalités de fonctionnement de la couveuse

La couveuse agricole fonctionne sur le modèle d'une pépinière d'entreprises classique. Elle permet à tout porteur de projet de tester un projet de création d'une activité agricole, dans un cadre juridique et matériel sécurisé, sur un lieu donné et pour un temps défini. Pendant cette phase test, il n'y a pas de création effective d'entreprise agricole mais mise en situation dans une structure immatriculée qui « héberge » juridiquement le porteur de projet.

Durant le temps passé en couveuse, les « couvés » bénéficieront d'une mise à disposition de terres et de matériels agricoles, de formations à la gestion d'une exploitation agricole et aux techniques agricoles ainsi que d'un accompagnement en sortie de couveuse pour la véritable installation en tant qu'entreprise agricole du territoire.

En effet, les agriculteurs sont considérés ici comme de véritables chefs d'entreprise. Le principe est de mettre des terres à leur disposition, de les appuyer et conseiller afin de leur permettre de débiter sur des bases stables une exploitation qui est déjà viable.

Dans son fonctionnement, la structure d'accueil proposera aux futurs porteurs de projets :

- Un accompagnement individuel et collectif (appui technique, comptabilité gestion, prévisionnels économiques, travail sur le projet professionnel) ;
- La transmission d'un savoir métier avec formation aux techniques agricoles ;
- Un accueil sur deux cycles de production ;
- La mise à disposition :
 - ➔ de moyens de production (foncier et matériel agricole) ;
 - ➔ d'un hébergement juridique et d'un numéro de Siret ;
 - ➔ d'un statut (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise- CAPE) et d'une couverture sociale).
- Une aide à la commercialisation (circuits courts, AMAP, Halles Terre de Provence, etc)

L'organisation, la gestion et l'animation de la « couveuse / pépinière d'entreprises agricoles » ne peuvent être portées directement par la CPA. En effet, la CPA ne dispose ni de la compétence « couveuse », qui permet d'héberger juridiquement les porteurs de projets, ni des moyens humains permettant d'assurer les missions qui seront dévolues à l'opérateur en charge de la gestion de la couveuse telles que la mise en place de formations agricoles spécifiques, l'accompagnement régulier des couvés et l'aide à l'installation.

Comme cela se pratique pour les pépinières d'entreprises de la CPA, la solution qui semble la plus adéquate est celle de confier ces missions à un prestataire extérieur dans le cadre d'un marché public, après mise en concurrence préalable.

Le fait de confier la gestion de la couveuse à un prestataire extérieur dans le cadre d'un marché public permettra à la CPA de définir au préalable et de façon exhaustive les missions qu'elle souhaite voir confier au gestionnaire et d'en contrôler l'exécution sur la durée du marché.

Incidences financières

À ce jour, nous estimons le montant du marché à 1,3 million, sur trois ans pour une estimation de 5 à 6 couvés occupant 6 hectares au minimum en vue de la création de 6 exploitations en sortie de dispositif.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2004_A326 du Conseil Communautaire du 17 décembre 2004 approuvant la Charte Agricole du Pays d'Aix ;

VU l'avis de la Commission du développement économique en date du 4 février 2014 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 20 février 2014.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le principe de création d'une couveuse / pépinière d'entreprises agricoles sur le territoire de la CPA et du choix d'en confier la gestion à un prestataire extérieur après un appel à la concurrence.

OBJET : Agriculture - Projet de création d'une couveuse/pépinière d'entreprises agricoles sur le territoire de la CPA – Approbation de principe

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	91
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	91
Majorité absolue	46
Pour	91
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

27 MAI 2014

